

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ..51..... Rue POINCARE.....

Commune DUNKERQUE.....

Code postal ..59140.....

Nature des activités : ESH Entreprise sociale pour l'habitat

.....

Qualification :

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 HIRONDELLE DE FENETRE	Destruction de 31 nids naturels et dépose de 18 nids artificiels rue du Général de Gaulle et rue Tassigny résidence La roseaie à Mazingarbe
DELICHON URBICUM	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Travaux de réhabilitation lourde avec désamiantage des façades et pose d'isolation par l'extérieur

remplacement des toitures terrasses et des menuiseries extérieures

Investissement auprès des résidents en collaboration avec la LPO 62, mise en place d'une mare de boue et planches sous les nids

Missions de suivi pendant 5 ans et rapport annuel de la LPO 62

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction de nids d'hirondelle de fenêtre hors période de reproduction et remplacement prévu en mars 2023

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Aurélie DELAVAL Diplômée d'un master en gestion et évolution de la Biodiversité (BAC +5) salariée de la LPO 62

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Serge LARIVIERE Président de l'association LPO 62

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : du 15/09/22 au 15/03/23

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives :

Départements : 62

Cantons :

Communes : MAZINGARBE

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Tous les nids déposés pendant la période des travaux seront remplacés par des nids artificiels aux mêmes endroits que ceux détruits recensés par la LPO 62. Les autres à proximité soit 31 nids naturels répartis sur les entrées 2 4 6 De Gaulle ET 4, 6 Tassigny nous reconstituons l'offre avec la pose de 62 nids artificiels aux mêmes endroits que ceux détruits + nous repons les 30 nids artificiels déjà posés sur ces entrées en mars 2022.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : avant travaux en 2021 présence de 15 nids naturels, après travaux présence de 31 nids naturels et 29 nids artificiels avec occupation de 36 nids au global (rapport joint de la LPO)

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : rapport annuel et mission de suivi jusqu' à 2026 par la LPO 62

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à DUNKERQUE le 25/07/22

Votre signature